



**BUREAU DE COMMUNAUTÉ**  
**Séance du 04 octobre 2018 à 18h00**  
**Au siège de Grand Lac**

**Présents :**

AIX LES BAINS	Dominique DORD	
AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	
AIX-LES-BAINS	Michel FRUGIER	
LA BIOLLE	Blandine BELLANCA	
BOURDEAU	Jean-Marc DRIVET	Pouvoir de Corinne CASANOVA
LE BOURGET DU LAC	Marie-Pierre FRANÇOIS	
BRISON SAINT INNOCENT	Jean-Claude CROZE	Départ après la 3 <sup>ème</sup> délibération
CHANAZ	Yves HUSSON	
CHINDRIEUX	Marie-Claire BARBIER	
CONJUX	Claude SAVIGNAC	Pouvoir de Sylvie L'HEVEDER
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Nicolas JACQUIER	
ENTRELACS	Bernard MARIN	
ENTRELACS	Claude GIROUD	Départ après la 3 <sup>ème</sup> délibération
GRESY SUR AIX	Robert CLERC	
MERY	Eudes BOUVIER	
LE MONTCEL	Jean-Christophe EICHENLAUB	
MOUXY	Gabrielle KOEHREN	
ONTEX	Jacques CURTILLET	
RUFFIEUX	Olivier ROGNARD	
SAINT OFFENGE	Bernard GELLOZ	
SAINT OURS	Christian REBELLE	
ST PIERRE DE CURTILLE	Sylvie L'HEDEVER	Arrivée après la 3 <sup>ème</sup> délibération
SERRIERES EN CHAUTAGNE	Denise de MARCH	
TRESSERVE	Jean-Claude LOISEAU	
VIVIERS-DU-LAC	Robert AGUETTAZ	Pouvoir de Jean-Guy MASSONNAT
VOGLANS	Yves MERCIER	

**Absents excusés :**

AIX-LES-BAINS	Corinne CASANOVA
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	Nicole FALCETTA
PUGNY CHATENOD	Jean-Guy MASSONNAT

**Autres présents non votants :**

Yves GRANGE	Entrelacs
Christophe DERIPPE	Entrelacs
Jean-François BRAISSAND	Entrelacs
Christian VASQUEZ	Directeur OTI
Laurie SOUVIGNET	Directrice adjointe OTI
Frédéric GIMOND	Directeur Général des services
Laurent LAVAISIERE	Directeur Général Adjoint
Christophe PIRAT	Directeur des services à la population
Martine REVOL	Directrice de cabinet
Véronique MERMOUD	Responsable Urbanisme – Foncier - Habitat
Sophie CASSARO	Responsable tourisme
Estelle COSTA de BEAUREGARD	Responsable Juridique / Assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 27 septembre 2018 comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 15 projets de délibérations. Le quorum est atteint au moment du vote des délibérations (25 présents et 28 votants).



## DÉLIBÉRATION

N° : 14 Année : 2018

Exécutoire le : 11 OCT. 2018

Affichée le : 11 OCT. 2018

Visée le : 11 OCT. 2018

### AGRICULTURE

#### Tests de méthodes agro-écologiques et agro-forestières – Demande de subvention

Monsieur le Président expose que, dans le cadre de la compétence agricole de Grand Lac, un projet partenarial, entre la Chambre d'Agriculture Savoie Mont Blanc, le Conservatoire des Espaces Naturels de Savoie, la Fédération Départementale de Chasse de Savoie, le Groupement des sylviculteurs de Chautagne, l'Office National des Forêts et Grand Lac, est proposé pour mettre en œuvre des expérimentations de cultures agroenvironnementales sur marais (cultures conciliant préservation de la zone humide et valorisation agricole) et de cultures en agroforesterie (culture conciliant agriculture et sylviculture).

Le projet repose sur deux volets complémentaires :

- Volet 1 : expérimentation de semis pour la valorisation agro-environnementale : identification des plantes cultivables en zones humides, rédaction du cahier des charges de mise en œuvre, réalisation de test sur site (parcelle D705 – Chindrieux)
- Volet 2 : test de pratiques agro-forestières : à l'échelle du marais de Chautagne, identification des zones et parcelles favorables aux pratiques agroforestières, rédaction des cahiers des charges de mise en œuvre (en fonction des semis envisagés, des peuplements sylvicoles en place, des contraintes techniques d'exploitation, ...), test sur parcelles identifiées

Les résultats de ces expérimentations visent à déterminer les types de semis et les conditions de réalisation de cultures sur des terres aujourd'hui peu exploitées. Le projet répond ainsi à plusieurs enjeux de la politique agricole de Grand Lac : foncier, diversification des productions et environnement. L'ensemble du projet est éligible à l'appel à projet en faveur des espaces naturels lancé par le conseil départemental de la Savoie. Il se déroulera sur un pas de temps de 2 ans.

Le plan de financement fait apparaître une contribution prévisionnelle totale pour Grand Lac de 21 029,72 €, pour un coût global de 57 503,44 € :

	Coût global	Financement					
		ONF	CASMB	CEN Savoie	CNPF	Grand lac	CD73
<b>VOLET 1 : EXPERIMENTATIONS SEMIS POST-RESTAURATION SUR D705</b>							
Temps de Travail	13 779,22		2 570,40			4 319,21	6 889,61
Achats et équipements	6 875,00		-			3 437,50	3 437,50
<b>Total volet 1</b>	<b>20 654,22</b>		<b>2 570,40</b>			<b>7 756,71</b>	<b>10 327,11</b>
<b>VOLET 2 : AGROFORESTERIE</b>							
Temps de travail	29 499,22	550,00	2 284,80	1 100,00	1 216,80	9 598,01	14 749,61
Achats et équipements	7 350,00	-	-	-	-	3 675,00	3 675,00
<b>Total volet 2</b>	<b>36 849,22</b>	<b>550,00</b>	<b>2 284,80</b>	<b>1 100,00</b>	<b>1 216,80</b>	<b>13 273,01</b>	<b>18 424,61</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>57 503,44</b>	<b>550,00</b>	<b>4 855,20</b>	<b>1 100,00</b>	<b>1 216,80</b>	<b>21 029,72</b>	<b>28 751,72</b>

Grand Lac, en tant que chef de file du présent projet, sera destinataire des subventions du Conseil Départemental. Une convention d'objectifs et de moyens sera signée avec chacun des partenaires pour définir les modalités de reversement de la contribution financière. La signature de cette convention fera l'objet d'une délibération.

Ce projet s'inscrira au budget de fonctionnement 617 – étude et recherche.

---

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- AUTORISE Monsieur le Président à demander les subventions auprès du Conseil Départemental de la Savoie,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à ces demandes.

Aix-les-Bains, le 4 octobre 2018

Le Président,  
Dominique DORD

A handwritten signature in black ink is written over a red circular stamp. The stamp contains the text "GRAND LAC COMMUNAUTÉ" and "1999" and features a central emblem. The signature is a cursive-style name that appears to be "Dominique DORD".

- Délégués en exercice : 32
- Présents : 24
- Votants : 26
- Pour : 26
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



**APPEL A PROJET EN FAVEUR DES ESPACES NATURELS**  
**DOSSIER DE CANDIDATURE**

**Tests de méthodes agro-écologiques et agro-forestières  
en Chautagne**

## 1. Présentation du demandeur

- **Bénéficiaire :**  
Communauté d'Agglomération Grand Lac – 1500 boulevard Lepic – 73100 AIX LES BAINS  
Représentée par son Président Dominique DORD
- **Interlocuteur technique du projet :**  
Fabrice BURDIN – Service Agriculture Grand Lac  
Ligne directe : 04 79 63 89 37 – Portable : 06 38 86 99 34 - [f.burdin@grand-lac.fr](mailto:f.burdin@grand-lac.fr)

## 2. Contexte

### 2.1. Présentation de la démarche dans laquelle s'inscrit le projet

Sur le territoire de Chautagne, un projet « agro-touristique et de renaturation de la plaine de Chautagne » a été initié par la Communauté de Communes de Chautagne. Ce projet avait pour objectif d'organiser une concertation autour de projets portés pour partie par l'Office National des Forêts et pour l'autre par le Conservatoire des Espaces Naturel de Savoie.

Dans ce cadre, la Chambre d'Agriculture Savoie Mont Blanc, le Conservatoire des Espaces Naturels de Savoie, la Fédération Départementale de Chasse de Savoie, le Groupement des sylviculteurs de Chautagne, l'Office National des Forêts et Grand Lac travaillent actuellement à la constitution d'un partenariat. Ce partenariat doit aboutir à la signature d'une convention d'objectifs partagés pour fin 2018.

Cette convention d'objectifs partagés définira la gouvernance mise en place pour le suivi de l'ensemble des actions mises en place.

Les actions présentées ci-dessous ont été identifiées lors des réunions de travail de rédaction de la convention de partenariat. Elles avaient été présentées comme prioritaires pour permettre d'atteindre les objectifs aujourd'hui annoncés de contribuer :

- à la construction de **stratégies de recherche et de développement** permettant l'expérimentation et l'émergence de nouvelles pratiques
- à une **stratégie de réorganisation foncière** (propriété et usage) des milieux naturels, agricoles et forestiers dans le respect de finalités économiques et environnementales en organisant la concertation entre les différents usages.

Sous l'égide de Grand Lac, les différents partenaires sont convenus de l'importance d'enclencher une dynamique « terrain ». Les tests prévus au présent projet permettront à la fois un gain de temps mais également de renforcer le partenariat en s'appuyant sur des expérimentations concrètes et co-construites.

La présente proposition de projet s'inscrit ainsi pleinement dans les objectifs politiques présentés ci-dessus, en leur conférant une dimension opérationnelle.

### 2.2. Politique de Grand Lac

Lors de sa création en janvier 2017, la communauté d'agglomération Grand Lac a inscrit dans ses statuts la compétence « agriculture ». Aujourd'hui, cette compétence est inscrite au sein des compétences facultatives (cf. statuts ci-joints).

Dans ce cadre, l'agglomération travaille à la construction de sa politique agricole avec l'objectif général de tendre vers l'autosuffisance alimentaire du territoire.

Les enjeux auxquels il est nécessaire de répondre aujourd'hui pour s'orienter vers l'autosuffisance alimentaire sont les suivants :

- Enjeux 1 : Viabilité des exploitations
- Enjeux 2 : Vivabilité des exploitations
- Enjeux 3 : Transmission
- Enjeux 4 : Foncier
- Enjeux 5 : Diversification des productions du territoire
- Enjeux 6 : Image qualitative du territoire auprès des consommateurs
- Enjeux 7 : Environnement

C'est au sein des enjeux 4, 5 et 7 que les actions présentées ici seront entreprises. En concourant à l'identification de pratiques culturelles innovantes sur le territoire, elles pourront en effet participer à la reconquête de terres agricoles.

### **2.3. Actions en cours propres aux différents partenaires**

- Grand Lac :
  - o Reconquête de parcelles agricoles : dans le cadre de l'appel à projet « foncier » de la région Auvergne Rhône-Alpes, des aides aux exploitants souhaitant reconquérir des friches sur des secteurs prioritaires sont apportées.
  - o Aides à l'acquisition : dans le cadre de l'appel à projet « foncier » de la région Auvergne Rhône-Alpes, des aides aux exploitants souhaitant acquérir du foncier agricole en secteur prioritaire sont apportées.
  - o Animation foncière : dans le cadre de l'appel à projet « foncier » de la région Auvergne Rhône-Alpes, une animation foncière visant à restructurer le foncier agricole pour à la fois consolider les exploitations en place et installer de nouveaux exploitants sera lancé fin 2018.
  - o Protection ressource en eau (nappe de Serrières) : la nappe de Chautagne est identifiée par l'agence de l'eau comme ressource stratégique. La protection de cette nappe, en lien avec les activités agricoles en place va être poursuivie au niveau de Grand Lac, suite à la dissolution du Syndicat du Rigolet (ancien maître d'ouvrage sur ce sujet)
  - o Bourse foncière forestière : un outil de bourse foncière forestière est engagé sur l'ensemble du territoire Grand Lac.
- CEN :
  - o Restauration parcelle D705 :  
Fin 2015, la commune de Chindrieux a récupéré la jouissance d'une parcelle communale de 60 ha cultivée en maïs durant les trois dernières décennies. Située dans un point bas du marais de Chautagne, elle constituait une entrave aux projets de restauration de cette zone humide. Sous les effets conjugués de l'aménagement hydroélectrique du Rhône et de la mise en place d'un important réseau de drains, la zone humide s'est en effet progressivement asséchée. La commune a confié par convention au CEN Savoie l'usage de la parcelle afin de conduire un projet de renaturation de la parcelle s'inscrivant dans un projet plus large de « valorisation agro-touristique et de renaturation de la plaine de Chautagne » (cf. plus haut).
  - o Gestion des milieux naturels du Conservatoire du littoral et agro-environnement : par convention de gestion, renouvelée pour 6 années en juin 2018, le CEN Savoie assure la gestion de l'ensemble des terrains propriétés du Conservatoire du littoral en Savoie. En Chautagne, les modalités de gestion de ces terrains sont exclusivement agro-environnementales. Sur la Chautagne, le CEN anime les contractualisations agro-environnementales (MAEC), contractualisées avec 13 exploitants sur une surface de plus de 180 ha (réunion annuelle, suivis scientifique, pose et dépose de bandes-refuge).
  - o Animation du site Natura 2000 S8-lac : le CEN Savoie assure pour le compte de l'Etat l'animation du site Natura 2000 S8 sur la partie Lac du Bourget-Chautagne.

- ONF :
  - o La forêt domaniale de Chautagne fait l'objet d'un plan de gestion durable en cours (document d'aménagement faisant l'objet d'un arrêté ministériel) sur 2010 – 2030, réglant notamment travaux forestiers et récoltes de bois, ciblés à ce jour sur la production de peupliers et de feuillus précieux ainsi que de biomasse.
  - o Un plan de gestion et restauration de la zone humide en forêt domaniale (2016 – 2025) est également en cours et s'applique à l'échelle de toute la forêt. Sur le tiers sud de la domaniale, dont la fonction environnementale a été reconnue comme prioritaire, ce plan de gestion se traduit par la restauration de la zone humide sur 72 ha (comblement de drains, vannes, mares, renaturation du milieu). Les principaux ayants-droits de la forêt domaniale à ce jour sont les chasseurs (AICA de Chautagne).
  
- Groupement sylviculteurs :
  - o Sur les bases de la cartographie identifiant secteurs favorables à la mise en place de cultures agro-forestières, dans le cadre des itinéraires techniques envisagés, le Groupement « Chautagne » de l'Union des Forestiers de Savoie et le CRPF se proposent de participer à :
    - l'élaboration des itinéraires techniques agro-forestiers
    - la sensibilisation et à l'information des propriétaires forestiers privés à ces expérimentations et à ce contexte local spécifique
    - la médiation pour la recherche et la mise en place de place de parcelles expérimentales
    - l'animation locale et la valorisation des résultats
  
- CASMB :
  - o MAEC : le Projet Agro-Environnemental et Climatique Métropole Savoie, lancé en 2016, a permis la reconduite de Mesures Agro-Environnementales de gestion des zones humides Natura 2000 de la plaine de Chautagne. Ces MAE concernent 13 exploitations agricoles pour 183 ha. Elles sont spécifiques à la gestion de zones humides et prévoient notamment de la fauche tardive (15 juillet ou 1<sup>er</sup> août), des bandes refuges, de la gestion concertée avec le CEN Savoie etc. Ces surfaces sont intégrées aux systèmes d'exploitation de la Chautagne et de l'Albanais et fournissent principalement de la blache utilisée en fourrage ou en litière. Cette gestion concertée, qui allie intérêt agricole, environnemental et naturaliste, peut servir de base à la gestion d'autres surfaces hors Natura 2000, notamment la parcelle D705.

### 3. Description du projet

Le projet repose sur deux volets complémentaires :

- Volet 1 : expérimentation de semis pour la valorisation agro-environnementale post-restauration sur la parcelle D705
- Volet 2 : test de pratiques agro-forestières à l'échelle de la Chautagne

#### 3.1. Volet 1 : Expérimentations semis post-restauration sur parcelle D705

##### 3.1.1. Territoire concerné :

- o parcelle D705 - Chindrieux



##### 3.1.2. Situation actuelle :

###### 3.1.2.1. Description du projet actuel :

Le projet engagé par le CEN et la commune de Chindrieux vise à enrayer la dégradation de la tourbière liée à l'exploitation intensive de maïs pendant plusieurs décennies en restaurant différentes fonctionnalités, notamment hydrologiques.

Il repose sur :

- L'acquisition de connaissances sur le fonctionnement du milieu naturel ;
- La restauration du fonctionnement hydrologique par comblement des drains ;
- La valorisation agro-environnementale par l'installation d'un couvert végétal adapté aux conditions du milieu restauré.

Ce projet bénéficie d'un financement du FEDER (Plan Rhône) et de l'Agence de l'eau RMC (études scientifiques, réglementaires, terrassement...) complémentaires au présent projet.



### 3.1.2.2. Etat d'avancement du travail de renaturation de la parcelle :

Les années 2016 et 2017 ont été consacrées à :

- la réalisation d'un état des lieux et la mise en place du dispositif de suivi expertise de la parcelle ;
- la mise en œuvre d'une première expérimentation de semis de graines locales sauvages (et la réalisation de semis de couverture afin de limiter l'installation d'indésirables) ;
- la réalisation d'essais de terrassements sur des petites surfaces ;
- une concertation locale avec toutes les parties prenantes afin de définir un véritable projet de territoire et de valider conjointement les modalités de restauration.

Avec une double finalité scientifique et réglementaire, le recueil de données durant ces 2 années a porté sur trois volets :

- données physiques, pédologiques et hydrologiques : l'étude de ces paramètres est essentielle pour le projet puisqu'ils en conditionnent les différentes composantes (écologique et socio-économique) ;
- données floristiques et de végétation : l'étude de la banque de graines et de la végétation naturelle environnante constitue un fondamental, dans la mesure où elle qualifie et quantifie la résilience de la parcelle ;
- données faunistiques : l'étude du volet « faune » a pour l'essentiel consisté à déterminer la nécessité d'une étude d'impact « espèces protégées », hormis pour la faune du sol, qui servira de marqueur de l'évolution des conditions édaphiques et hydrologiques de la parcelle. Ces données permettront également d'évaluer le gain environnemental de la restauration.

### 3.1.2.3. Objectifs de réhydratation à atteindre sur cette parcelle :

L'objectif de réhydratation consiste, par effacement du réseau de drains, à obtenir un niveau de nappe permettant de stopper le processus de dégradation de la tourbe par minéralisation.

### 3.1.3. Objectifs généraux

L'objectif général de cette étude est de déterminer les cultures réalisables sur la parcelle concernée, en prenant en compte les caractéristiques des terrains une fois réhabilités (niveau d'engorgement, caractéristiques du sol).

Les expérimentations se feront sur des surfaces allant de 4 à 6 ha, réparties par casiers test.

### 3.1.4. Actions à mener :

- Identification des plantes cultivables sur les terrains post-réhabilitation : prise en compte des variétés adaptées au sol et des méthodes de cultures
  - Travail basé sur bibliographie existante
  - Rendu : liste des semis à tester et cahier des charges de mise en œuvre.

Le cahier des charges devra prendre en compte :

- les contraintes pédologiques et agronomiques des terrains dans leur état final attendu décrit au point 2.2.3 ;
- les contraintes techniques liées aux travaux de réhabilitation prévus par le Conservatoire des Espaces Naturels dans le cadre de l'étude projet ;
- les besoins et contraintes des exploitants agricoles locaux ;
- D'éventuelles nouvelles cultures adaptées au contexte, non implantées sur le secteur mais pouvant apporter une réelle plus-value agricole pourront également être testées.

- Test in situ
  - Sur base du cahier des charges, réalisation de test in situ : recherches de prestataires pour implantation des tests, agriculteurs pour valorisation
  - Suivi des plantations – analyse des résultats

### **3.1.5. Livrables**

- Liste des semences envisageables avec description des contraintes, atouts, faiblesses
- Cahier des charges de réalisation des semis à tester
- Rapports d'expérimentation
- Rendus de réunion d'animation/concertation

### **3.1.6. Calendrier de réalisation :**

- Identification et rédaction cahier des charges : janvier/février 2019
- Test et suivi :
  - Semis année 1 : printemps et automne 2019 (à préciser cahier des charges)
  - Semis année 2 : printemps 2020
  - Suivi et analyse en continue
  - Animation de groupe(s) locaux composés d'agriculteurs et de représentants des partenaires pour le partage des avancées du projet (validation des cahiers des charges) et des résultats obtenus – ce groupe de travail se réunira :
    - Pour valider les semences à tester
    - Pour valider chaque phase d'expérimentation et définir les ajustements à apporter
    - Pour valider le rapport final d'expérimentation

3.1.7. Budget volet 1 : Expérimentations semis post-restauration sur parcelle D705

	Intervenant	Prix unitaire	Quantité	Coût
<b>Expérimentations semis post-restauration sur D705</b>				
<i>Temps de Travail</i>				
Identification des cultures à tester	Grand Lac	154,54	2	309,07
	CASMB	476,00	4	1 904,00
Rédaction du cahier des charges	Grand Lac	154,54	2	309,07
	CASMB	476,00	3	1 428,00
Suivi des tests	CASMB	476,00	10	4 760,00
Animation locale et valorisation des résultats	Grand Lac	154,54	2	309,07
	CASMB	476,00	10	4 760,00
<b>Achats et équipements</b>				
Achat semences	Prestation	300,00	2,5	750,00
Préparation du sol	Prestation	500,00	2,5	1 250,00
Semis	Prestation	950,00	2,5	2 375,00
Entretien - récolte	Prestation	1 000,00	2,5	2 500,00
<b>Total</b>				<b>20 654,22</b>

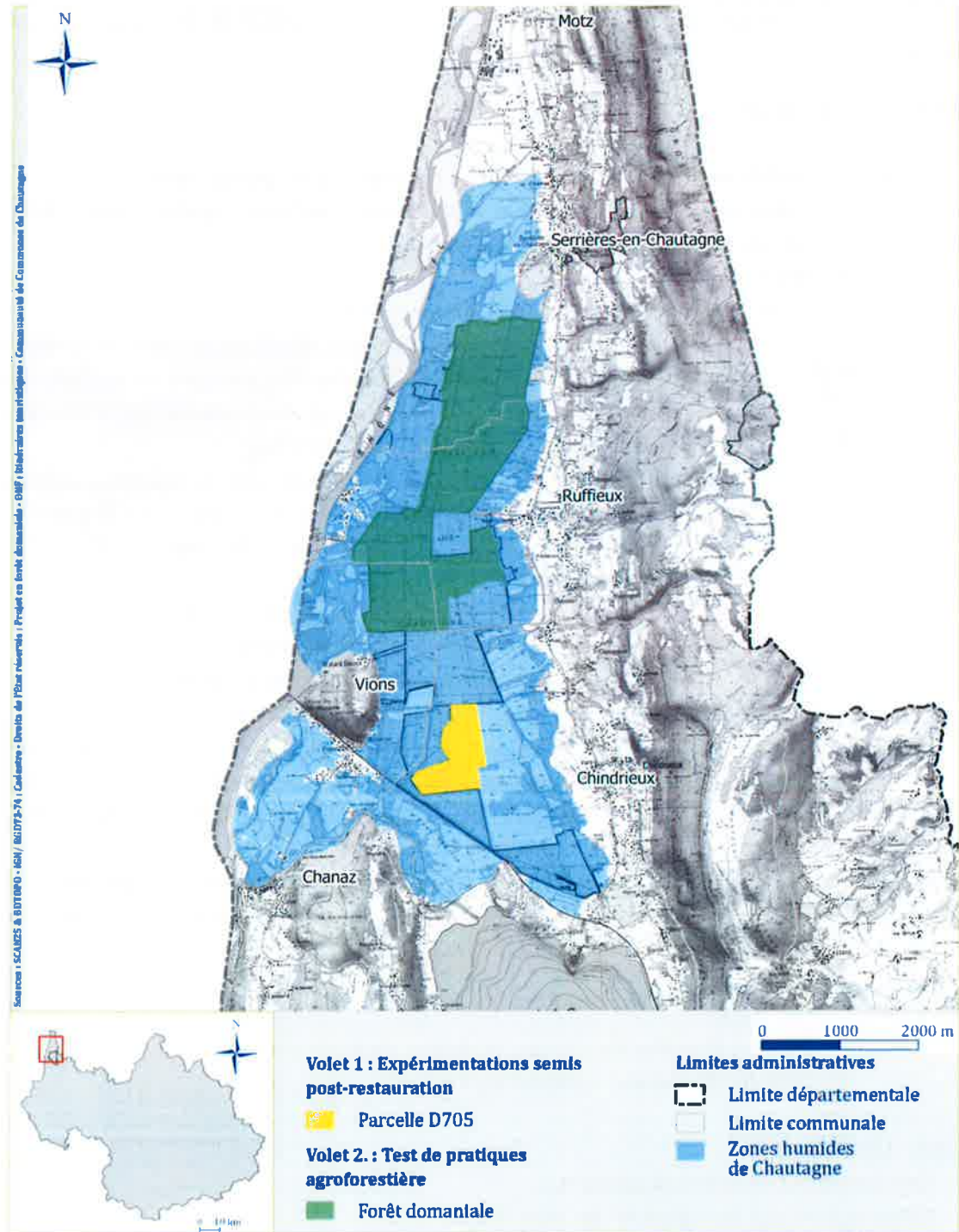
### 3.2. Volet 2 : Test de pratiques agroforestières

#### 3.2.1. Territoire concerné :

Le périmètre d'action de la présente convention concerne l'ensemble de la plaine de Chautagne définie par les limites suivantes :

- Limites nord – sud : Val de Fier – Rive nord du Lac du Bourget et canal de Savières
- Limite Est – Ouest : Route départementale D991 – Rhône.

#### Appel à projet en faveur des espaces naturels du Département de la Savoie Tests de méthodes agro-écologiques et agro-forestières en Chautagne



### 3.2.2. Situation actuelle :

- Besoin de concertation pour une bonne répartition des différents usages
- Volonté d'identifier de nouvelles pratiques sylvicoles et agricoles pour un meilleur partage de l'espace.

### 3.2.3. Objectifs généraux

L'objectif général de cette action est de permettre d'identifier les conditions permettant le développement de l'agroforesterie sur le territoire.

Afin de permettre de tester plusieurs modalités de cultures, cette action doit permettre de déterminer 2 zones tests sur le territoire sur environ 2 hectares, permettant chacune de décliner plusieurs configurations de cultures.

### 3.2.4. Actions à mener :

#### 3.2.4.1. Identification des parcelles favorables aux pratiques d'agroforesterie :

- Travail basé sur bibliographie et dire d'expert : maîtrise foncière, analyse pédologique et agrologique existante, conditions techniques
- Rendu :
  - identification de plusieurs parcelles test :
    - cartographie des zones adaptées niveau macro : cette carte doit permettre d'identifier à l'échelle de la plaine de Chautagne les secteurs favorables à une implantation de cultures en agroforesterie au regard des connaissances pédologiques et agronomiques existantes
    - cartographie croisée maîtrise foncière des partenaires / zones adaptées : cette carte, également à l'échelle de la plaine de Chautagne, visera à visualiser les parcelles répondant à la fois aux conditions de sol et de maîtrise foncière
    - cartographie des parcelles retenues : les parcelles retenues pour les tests devront répondre aux conditions suivantes :
      - pédologie et agrologie adaptées à l'agroforesterie
      - maîtrise foncière d'un des partenaires
      - techniques : accessibilité, état de la parcelle (niveau d'embroussaillage, écarts entre plantations sylvicoles en place, période des travaux sylvicoles prévus, compatibilité avec les objectifs en cours...)
  - rédaction de cahiers des charges de mise en œuvre en fonction des parcelles visées/essences forestières/objectifs de gestion / stade et niveau de croissance des arbres en place/cultures envisagées

#### 3.2.4.2. Test in situ

- Sur base du cahier des charges, réalisation de test in situ
- Suivi des plantations – analyse des résultats

### 3.2.5. Livrables

- Cartographies présentées au point 3.4.1
- Cahier des charges de réalisation des semis à tester
- Rapports d'expérimentation
- Rendus de réunion d'animation/concertation

### **3.2.6. Calendrier de réalisation :**

- Identification et rédaction cahier des charges : janvier/février 2019
- Test et suivi :
  - Semis année 1 : printemps et automne 2019 (à préciser cahier des charges)
  - Semis année 2 : printemps et automne 2020
  - Suivi et analyse en continue
  - Animation de groupe(s) locaux composés d'agriculteurs, de sylviculteurs et de représentants des partenaires pour le partage des avancées du projet (validation des cahiers des charges) et des résultats obtenus – ce groupe de travail se réunira :
    - Pour valider les semences à tester en fonction des parcelles visées
    - Pour valider chaque phase d'expérimentation et définir les ajustements à apporter
    - Pour valider le rapport final d'expérimentation

### 3.2.7. Budget volet 2 : Test de pratiques agroforestières

		Intervenant	Prix unitaire	Quantité	Montant global du projet (sur 2 ans)	
						Coût
<b>Agroforesterie</b>						
<i>Temps de travail</i>				jours		
Identification des parcelles favorables à l'implantation d'agroforesterie		Grand Lac	154,54	2		309,07
		ONF	647,00	3		1 941,00
		CASMB	476,00	3		1 428,00
		CEN	610,00	3		1 830,00
		CNPF				
Rédaction du cahier des charges des expérimentations		Grand Lac	154,54	2		309,07
		ONF	647,00	1		647,00
		CASMB	476,00	4		1 904,00
		CEN	610,00	1		610,00
		CNPF	507,00	2		1 014,00
Suivi et analyse des expérimentations in situ		ONF	744,00	2		1 488,00
		CASMB	476,00	7		3 332,00
		CEN	460,00	4		1 840,00
		CNPF	507,00	5		2 535,00
		Grand Lac	154,54	2		309,07
Animation locale et valorisation des résultats		ONF	744,00	2		1 488,00
		CASMB	476,00	10		4 760,00
		CEN	610,00	2		1 220,00
		CNPF	507,00	5		2 535,00
<b>Achats et équipements</b>						
Occupation des sols			350,00	1		350,00
Achat semences et plants			500,00	2		1 000,00
Préparation du sol			2 000,00	2		4 000,00
Semis/plantations			1 000,00	2		2 000,00
<b>Total</b>						<b>36 849,22</b>

#### 4. Gouvernance et financement

##### 4.1. Gouvernance

Le présent projet, monté en partenariat sous la coordination de Grand Lac, sera dotée de la convention d'objectifs en cours de validation entre la Chambre d'Agriculture Savoie Mont Blanc, le Conservatoire des Espaces Naturels de Savoie, la Fédération Départementale de Chasse de Savoie, le Groupement des sylviculteurs de Chautagne, l'Office National des Forêts et Grand Lac.

##### 4.2. Financement

Afin d'assurer le financement du projet, les partenaires conviennent de la répartition suivante :

	Coût	Financement					
		ONF	CASMB	CEN Savoie	CNPF	Grand lac	CD73
<b>Volet 1 : Expérimentations semis post-restauration sur D705</b>							
Temps de Travail	13 779,22		2 570,40			4 319,21	6 889,61
Achats et équipements	6 875,00		-			3 437,50	3 437,50
<b>Total volet 1</b>	<b>20 654,22</b>		<b>2 570,40</b>			<b>7 756,71</b>	<b>10 327,11</b>
<b>Volet 2 : Agroforesterie</b>							
Temps de travail	29 499,22	550,00	2 284,80	1 100,00	1 216,80	9 598,01	14 749,61
Achats et équipements	7 350,00	-	-	-	-	3 675,00	3 675,00
<b>Total volet 2</b>	<b>36 849,22</b>	<b>550,00</b>	<b>2 284,80</b>	<b>1 100,00</b>	<b>1 216,80</b>	<b>13 273,01</b>	<b>18 424,61</b>
<b>Total tests de méthodes agro écologiques et agroforestières</b>	<b>57 503,44</b>	<b>550,00</b>	<b>4 855,20</b>	<b>1 100,00</b>	<b>1 216,80</b>	<b>21 029,72</b>	<b>28 751,72</b>

Grand Lac, en tant que chef de file du présent projet signera avec chacun des prestataires des conventions d'objectifs et de moyens définissant les modalités de reversement de la contribution financière (obtention par Grand Lac des pièces justificatives de dépenses : temps de travail effectif et livrables définis dans la présente note).



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

AGRICULTURE - Tests de méthodes agro-écologiques et agro-forestières - Demande de subvention - - - -

**Date de transmission de l'acte :** 11/10/2018**Date de réception de l'accusé de réception :** 11/10/2018**Numéro de l'acte :** d2571 ( [voir l'acte associé](#) )**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20181004-d2571-DE**Date de décision :** 04/10/2018**Acte transmis par :** Estelle COSTA DE BEAUREGARD**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.5. Subventions  
7.5.1. Demandes de subventions